

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.
RECLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus Poste. Omnibus. Omnibus.				Poste. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.			
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 45	PARIS. — D.	2 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercure	6 40	1 4	6 45	Expres.	3 30	10 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 52	5 38	BORDEAUX. D.	8 25	12 41	5 36	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 25	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX. D.	5 45	9 30	3 15	Ciourac	5 11	10 46	5 58	VERS. — D.	8 12	12 21	5 36	Lamadaine	7 58	11 43	5 35	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Engsch	7 4	1 23	6 35	M.-Libos. — D.	8 55	3 18	9 7	Montpezat	5 20	11 53	6 11	Saint-Géry	8 21	12 38	5 33	Montbrun	8 21	12 30	5 44	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	Fumel	8 42	3 18	9 7	Bordeaux	5 45	11 16	6 42	Conduché	8 35	1 5	6 6	Cajarc	8 34	12 52	5 59	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Puy-l'Évêque	7 30	1 45	7 3	Soturac-Touzac	8 35	3 30	9 19	Albais	7 55	11 3	5 3	St-Cirq	8 43	1 14	6 13	Calvignac	8 46	1 6	6 10	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Duravel	7 49	2 6	7 21	Duravel	9 3	3 39	9 23	Réalville	8 44	11 13	5 12	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	St-Cirq	9 4	1 37	6 32	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Botarac-Touzac	7 40	1 57	7 12	Puy-l'Évêque	9 11	3 45	9 37	Causade	5 55	11 27	6 56	Calvignac	9 5	1 44	6 55	Gondoucté	9 13	1 35	6 39	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
Fumel	8 1	2 17	7 33	Gastelfranc	9 26	4 3	9 52	Réalville	6 5	14 30	7 8	Chjarc	9 21	2 10	6 7	Saint-Géry	9 23	2 22	6 55	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
M.-Libos. — A.	8 8	2 3	7 40	Luzach	9 38	4 16	10 5	Albais	6 13	11 44	7 18	Toirac	9 44	2 45	7 8	Vers	9 35	2 35	7 1	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
BORDEAUX. — A.	8 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4 26	10 15	Foncuve	6 22	11 52	7 28	Lamadaine	9 58	3 10	7 21	Arcambal	9 45	2 56	7 12	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercure	9 58	4 38	10 26	Montauban. A.	6 39	12 7	7 45	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 33	Cabessut	9 57	3 10	7 25	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 43	BORDEAUX. — A.	10 40	6 05	»	PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A.	10 6	3 30	7 31	CAHORS. — D.	7 45	11 30	5 25

Cahors, le 16 Octobre

Prime exceptionnelle

OFFERTE

A TOUS NOS ABONNÉS ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-peinture, nous sommes en mesure d'offrir un très joli portrait peint à l'huile, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRÉNARD artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage, à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

L'EMPEREUR GUILLAUME EN ITALIE

Le voyage de l'empereur Guillaume II est loin d'avoir excité à Rome et en Italie cette unanimité d'enthousiasme que M. Crispi se plaisait à espérer et que, malgré ses déconvenues, il se plaît à célébrer dans son enthousiaste dépêche au prince de Bismarck.

Malgré tout l'appareil militaire qui a été déployé et malgré toutes les précautions prises par la police, il n'est pas douteux que des contre-manifestations assez vives se sont produites sur le parcours du cortège impérial et royal. Jusque dans la voiture des souverains, il est tombé de petits carrés de papier rouge portant ces mots : *Viva Trento et Trieste ! Viva l'Alsazia et la Lorena ! Viva la Francia ! Abbasso la Triplice Allanza !*

D'autres portaient : *Viva la Francia ! Viva Trento et Trieste ! et Viva l'Alsazia et la Lorena ! Roma, 11 octobre 1888.*

Le point central de la manifestation était la place Termini, près la gare. Un hémicycle contenait des millions de personnes. De là, on avait une vue sur l'avenue de la gare, en haut de laquelle était dressé un portique, qu'on avait orné de quatre chevaux énormes en carton plâtre, malgré les protestations des journaux contre cette décoration de mauvais goût.

Dans de nombreux comités on signe des adresses à peu près analogues à celle qui vient d'être publiée par la société irrédentiste Giovanni Prati et ainsi conçue :

« Considérant que le voyage de l'empereur d'Allemagne après la visite à la cour

impériale de Vienne est une nouvelle consécration de la triple alliance ;

» Considérant que cette alliance constituera toujours le plus grand obstacle à la revendication de Trieste et de Trentin, parce que les puissances alliées s'engagent à se garantir réciproquement l'intégrité de leur possession actuelle, et surtout de celles qui sont contraires au principe des nationalités ;

• Considérant que la triple alliance tend manifestement à provoquer un conflit avec la France, l'association *Giovanni Prati*, au nom des irrédentistes résidant à Rome, déclare que la triple alliance est en contradiction ouverte avec les véritables intérêts de la patrie, avec le principe de la liberté et de notre droit international sur des territoires italiens qui sont actuellement sous le joug de la domination autrichienne, engage la jeunesse italienne à se préparer et à devenir forte pour opérer le rachat de ces territoires, condamne la politique qui menace de provoquer en Europe une guerre fratricide et envoie un salut au peuple français, qui est devenu la cible des haines de la réaction. »

Comme on le voit, s'il y a en Italie un gouvernement qui a tout oublié, il y a du moins une partie du peuple qui se souvient.

★ ★

INFORMATIONS

Discours du Président de la République. — M. le Président de la République est rentré à Paris.

Avant de quitter Dijon où il a été l'objet des plus chaleureuses ovations et où les électeurs se sont

On le coucha dans la voiture, goignant et pleurant.

Malheureusement pour lui, il était bâillonné et avait son bourgeon relevé par dessus la tête, de sorte qu'il ne pouvait ni demander grâce, ni reconnaître les personnes entre les mains desquelles il se trouvait.

Sur un ordre donné à voix basse par Williams Fillmore, la voiture s'éloigna dans la direction de la rue Montorgueil, tandis que Bernard, son ami indien et le pseudo-Américain remontaient à grands pas la rue de Valois, dans la direction de la rue Vivienne.

— Voilà une singulière affaire ! dit Bernard, dans le simple but de ne pas laisser tomber la conversation.

— Mais non, pas trop ! répondit Williams Fillmore ; elle est toute simple, au contraire, et témoigne de l'habileté des gens employés par le Mayor et la perfection du système d'espionnage inauguré par eux.

— Le fait est que c'est presque de la prescience de leur part, car je vous avoue que dix minutes avant d'atteindre l'hôtel de Valenflours, la pensée ne m'était pas encore venue à l'esprit de me rendre cette nuit chez vous.

— Hum ! ce que je vois de plus clair dans tout cela, c'est que ces drôles, je ne sais par quels moyens, ont découvert nos relations, bien que toutes les précautions aient été prises entre nous pour éviter qu'ils en fussent instruits, découverte dont les suites peuvent avoir pour moi des conséquences déplorable. Qui sait s'ils n'ont pas découvert mon incognito, si sévèrement conservé cependant et, sous le déguisement de Williams Fillmore, ont-

plus à lui rappeler que pendant dix-sept ans il avait été leur fidèle mandataire, M. Carnot, au banquet organisé en son honneur par la Chambre de commerce et la presse républicaine de la Côte-d'Or, a résumé en quelque sorte l'impression de ce voyage et de ceux qui l'avaient précédé.

A la veille de la rentrée du Parlement, le président a une fois de plus indiqué aux républicains leur devoir qui est de s'unir et de maintenir ensuite leur union contre l'ennemi commun jusqu'aux élections de 1889.

« Je suis venu ici, a dit M. Carnot, trouver des concitoyens désireux de manifester ensemble leur dévouement à la République sans épithète, à la République une et indivisible comme vous le disiez tout à l'heure, M. le président, et plaçant les grands intérêts de la patrie bien haut au-dessus des divisions funestes et des ambitions malsaines ».

Affirmant ensuite son entière confiance dans le succès de l'Exposition de 1889, qui sera une double et éclatante réponse aux adversaires de notre démocratie et aux ennemis de la France, M. Carnot, a ajouté :

« Que tous ceux qui ont à cœur de célébrer dignement le centenaire de 1889 se tiennent serrés sous le même drapeau ! Ils auront vite réduit à l'impuissance tous les faiseurs de discorde et préparé le succès de l'Exposition à laquelle la France hospitalière a convié les nations.

» Nos hôtes, Messieurs, seront nombreux et la lutte pacifique et courtoise qui doit s'engager dans quelques mois, promet d'effacer toutes ses devancières en offrant au monde l'imposant spectacle des progrès réalisés sous l'égide de la République au sein d'une nation qui travaille, et que les agitations factices ne peuvent écarter de la voie glorieuse que lui a tracé son passé. »

Ce sont là des paroles de paix et de concorde qui, empreintes de la haute autorité de celui qui les a prononcées, ne peuvent manquer de produire en France et à l'étranger, la plus favorable impression.

A la commission du budget. — Le ministre de la marine et celui des finances ont été entendus une fois de plus par la commission au sujet de leur budget respectif. L'accord est presque complet.

ils reconnu Navaja, ce qui serait terrible pour moi ? Mais heureusement le bonheur a voulu que notre ami le comanche se soit emparé de ces deux drôles ; or, maintenant, je suis averti, et je prendrai les précautions nécessaires pour me mettre hors d'atteinte de la vengeance du Mayor : cela fait que j'esuis plus satisfait que fâché de cette capture.

— Vous savez que Julian, moi et nos amis, nous sommes prêts à vous servir en tout.

— Je vous remercie ; quant à présent, je n'ai, je le crois, rien à redouter. Cependant, bien que je n'accepte pas votre offre, je ne la refuse point non plus, j'ajourne ma décision, voilà tout ; vous avez des intérêts trop sacrés à défendre pour que je vienne encore compliquer vos embarras, si grands déjà ; d'ailleurs, l'interrogatoire que je ferais subir au misérable, si adroitement capturé, m'indiquerait probablement la ligne de conduite que je devrais adopter.

— Dans tous les cas, je vous ai donné ma parole en mon nom et en celui de mes amis : je serai toujours prêt à la tenir, si besoin est.

— Je ne l'oublierai pas ; mais voici notre voiture arrêtée là, à l'angle de la place de la Bourse. Hâtons-nous de monter, je vous laisserai à l'entrée du faubourg Montmartre.

— C'est entendu ; puis-je compter sur votre visite cette nuit ?

— J'arriverai avec la personne en question, dix minutes ou un quart d'heure au plus après votre arrivée à l'hôtel de Valenflours ; je vous l'ai promis, vous pouvez donc y compter.

— Bien, c'est entendu. Montez dans votre voiture, rien ne me presse maintenant ; je ne suis

202 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XV

OU L'ON VOIT REPARAITRE UN PERSONNAGE DONT ON N'A PAS PARLÉ DEPUIS TRÈS LONGS TEMPS, MAIS QUE PEUT-ÊTRE LE LECTEUR N'AURA PAS OUBLIÉ.

Le cocher fit tourner la voiture et reprit au pas la direction de la cour des Fontaines, où Bernard, qui marchait en avant, lui ordonna d'un geste d'arrêter.

— Descendez donc un instant, dit le coureur des bois à Navaja ; Tahera a fait une prise assez embarrassante.

L'Américain descendit aussitôt en faisant signe à ses gens d'avoir l'œil au guet.

Les deux hommes rejoignirent alors Tahera, qui leur raconta en quelques mots ce qui s'était passé, et quel moyen il avait employé pour s'emparer des deux hommes.

— J'ai voulu d'abord les tuer, ajouta-t-il en terminant, et puis j'ai réfléchi que peut-être ils pour-

Le budget de la Légion d'honneur est diminué de 200,000 francs, avec un vœu pour la suppression de la maison d'éducation de la Légion d'honneur.

La tour Eiffel. — Nous apprenons que M. Eiffel a traité pour la vente de son lourd et encombrant joujou avec une compagnie d'actionnaires qui s'est constituée au capital de 5,100,000 francs.

Sur ce capital, cinq millions net seront payés à M. Eiffel, comme prix d'achat de sa petite machine, dès qu'il en aura fait livraison pleine et entière, c'est-à-dire lorsque le dernier boulon sera posé.

L'apport de 100,000 francs sera le fonds de roulement pour l'exploitation de la tour.

Les recettes qu'elle produira seront d'abord consacrées à l'amortissement des 5,100,000 francs. Le surplus, s'il y en a, sera partagé, à titre de dividendes, entre les actionnaires et M. Eiffel.

La Révision. — Au dîner qui a eu lieu chez M. Floquet, la conversation s'est engagée sur la question de la révision et M. Charles Floquet a affirmé à nouveau son intention de saisir la Chambre d'un projet tendant à réviser la Constitution.

Ce projet ne comprendra qu'un article unique disant qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

M. le président du conseil a ajouté que dans le cas où ce projet ne réunirait pas la majorité républicaine et ne serait adopté que par l'appoint des voix de droite, le cabinet qu'il préside se hâterait de remettre sa démission entre les mains de M. le président de la République.

Dans le cas, au contraire, où la révision serait votée par la majorité républicaine de la Chambre et rejetée par la majorité sénatoriale, le cabinet resterait en fonctions, ne se considérant pas comme atteint par le vote hostile du Sénat.

En ce qui concerne la date du dépôt du projet de révision et les indications révisionnistes qui devront figurer dans l'exposé des motifs de ce projet, rien n'est encore définitivement arrêté.

Les crédits extraordinaires de la guerre. — Les crédits extraordinaires demandés par M. de Freycinet pour l'achèvement de notre défense, travaux d'armement, fortifications, bétonnage des forêts, etc., s'élèvent à plus d'un milliard.

On a déjà voté pour 1887 et 1888 une somme totale de 280 millions. Il resterait donc à demander au Parlement, 8 à 900 millions, à engager immédiatement 680 millions ; pour 1889, le ministre demande 134 millions.

Nous avons dit précédemment que M. de Freycinet, d'accord avec ses collègues, compte proposer à la commission du budget de répartir cette dépense considérable en un certain nombre d'annuités. Il appartiendrait à la Chambre future de régulariser cette situation par d'autres moyens financiers.

Propulseur pour la navigation aérienne. — M. de Freycinet, ministre de la guerre, a visité la poudrière nationale de Sevran. Il a assisté à l'expérience démonstrative à réaction destinée à être utilisée pour la navigation aérienne.

On se rappelle l'accident qui est arrivé aux inventeurs de ce nouveau moteur, il y a un an et demi, lors de l'expérience sur la Seine, accident qui a causé la mort à M. Just-Buisson, un des inventeurs.

Actuellement, M. Ciurco est parvenu à se servir de son appareil sans aucun danger, et la preuve en a été faite devant le ministre de la guerre et de la commission qui l'accompagnait.

qu'à quelques pas du restaurant Brébant, je préférais faire ce court trajet à pied.

— Comme il vous plaira ; à bientôt, alors.

— A bientôt, oui.

Le pseudo-Américain monta alors dans sa voiture qui l'attendait effectivement à l'angle de la rue Vivienne et de la place de la Bourse, et l'équipage s'éloigna rapidement.

Bernard continua tranquillement son chemin. Il n'était pas fâché de rester seul pendant quelques minutes, afin de remettre un peu d'ordre dans ses idées, considérablement troublées par la succession non interrompue d'incidents de toutes sortes qui s'étaient succédés depuis qu'il avait quitté la rue Bénard.

Il marchait à quelques pas en avant du guerrier comanche, qui, sous sa feinte indifférence, cachait une activité fébrile.

L'Indien avait les oreilles ouvertes à tous les bruits, et les yeux incessamment fixés sur tous les points, de façon à ce que sa surveillance ne fût pas mise en défaut.

Bernard gagna en se promenant le boulevard, puis il tourna à droite et remonta le boulevard Montmartre, en s'absorbant de plus en plus dans ses pensées.

Il avait atteint l'angle de la rue Montmartre et se préparait à traverser la chaussée en biais pour aboutir juste devant la maison Brébant, devant laquelle stationnait une longue file de voitures, malgré l'heure avancée de la nuit, lorsqu'au moment où il s'engageait sur la chaussée, en ce moment déserte un individu assez mesquinement vêtu, passant à travers la ligne des voitures, s'élança en courant sur la chaussée, dirigeant sa course tout

La mort de M. Carayon-Latour. — Afin de donner plus d'autorité à l'enquête ouverte au camp de Châlons sur les causes de la mort du maréchal des logis de Carayon-Latour, le ministre de la guerre a chargé le médecin inspecteur d'en prendre lui-même la direction.

M. Léon Colin, président du conseil de santé des armées, membre de l'Académie de médecine, est parti samedi, pour le camp de Châlons, afin d'y faire la lumière sur des faits qui ont d'autant plus ému l'opinion publique qu'ils pourraient faire croire à un défaut habituel de surveillance dans un grand hôpital militaire.

Officiers étrangers. — Le ministre de la guerre a décidé que désormais on ne recevrait plus aucun officier étranger dans les écoles et établissements militaires, ni dans les régiments.

Commandant du 6^e corps. — Suivant le *Gaulois*, le général Miribel serait nommé commandant du 6^e corps.

L'empereur Guillaume à Rome
Rome, 13 octobre.

Une double haie de troupes italiennes est échelonnée du Quirinal au Vatican, dans toutes les rues que doit traverser le cortège impérial.

Les cardinaux Rampolla et Hohenlohe, ainsi que les dignités du Vatican invités au déjeuner de la légation de Prusse, sont arrivés un peu avant midi.

A une heure, les cardinaux et les prélats sont partis pour le Vatican.

Un quart d'heure après l'empereur s'y est rendu, dans sa propre voiture venue de Berlin et attelée de quatre chevaux.

Souls, Guillaume II, le prince Henri de Prusse et M. de Schlozer, ont pris place dans cette voiture. Leur suite est montée dans des voitures de louage.

Un peloton de la garde palatine, avec le drapeau pontifical, salue l'empereur dans la cour de Saint-Damase.

Guillaume II a été reçu ensuite par le prince Ruspoli, maître du Sacré Hospice, et par Mgr Sinistri, secrétaire du cérémonial.

Sur le premier palier de l'escalier attendaient : Mgr Macchi, majordome du Pape ; Mgr Pifféri, sacriste, et Mgr Cassetta, aumônier.

Dans la salle Clémentine, l'empereur a été salué par les autres prélats, les officiers de la garde suisse, et Mgr della Volpe, entouré des prélats d'antichambre.

Les gendarmes, les gardes palatins et les gardes-nobles ont rendu les honneurs.

Le Pape est allé à la rencontre de Guillaume II dans la salle faisant suite à celle du Trône, l'a conduit dans son cabinet particulier, où se trouvaient placés sous un baldaquin élevé pour la circonstance trois fauteuils absolument semblables, pour Léon XIII, pour l'Empereur, pour le prince Henri de Prusse.

Ce dernier n'est entré dans le cabinet du Pape que lorsque l'entrévue de Guillaume et de Sa Sainteté eût pris fin.

Le comte Herbert de Bismarck et la suite impériale ont été ensuite présentés par l'empereur.

Après l'audience, Guillaume II, s'est rendu chez le cardinal Rampolla ; puis il a visité le Vatican et Saint-Pierre et est retourné directement au Quirinal dans sa propre voiture.

Après avoir pris congé de Sa Sainteté, l'empereur Guillaume et les personnages qui l'accompagnaient sont allés complimenter le cardinal secrétaire d'Etat. Enfin, ils se sont rendus aux musées du Vatican,

droit vers Bernard, qui, préoccupé par ses pensées, ne le voyait pas venir.

Mais Tahera veillait sur son ami ; rien ne lui échappait.

Il s'élança, lui aussi, en avant, à la rencontre de l'inconnu, et cela si rapidement que les deux hommes éprouvèrent un choc si vigoureux, que l'inconnu perdit l'équilibre et roula sur le macadam, en laissant échapper un couteau qu'il tenait à la main et jurant et blasphémant comme un païen.

Mais, se relevant avec une prestesse extrême, cet individu reprit sa course sans se donner la peine de ramasser son couteau dont Tahera s'empara.

Cette scène s'était si rapidement accomplie, que les cochers, éloignés de quelques pas, et Bernard lui-même, ne se rendirent pas compte de ce qui s'était passé, et n'y attachèrent aucune importance.

Cependant, voyant son ami ramasser une espèce de couteau de boucher dans la boue, Bernard se ravisa ; et s'approchant avec inquiétude de l'Indien :

— Qu'y a-t-il donc ? lui demanda-t-il.

— Que mon frère regarde, répondit seulement le comanche en lui montrant le couteau.

— Qu'est-ce que cela signifie ?

— Que cet homme a tenté d'assassiner la Main-de-Fer.

— Comment ! en plein boulevard ? C'est impossible !

Tahera hochait la tête ; et, relevant les manches de son bras gauche :

— Voici la preuve, dit-il, toujours impassible.

Et il lui montra une blessure, fort légère à la

où ils ont trouvé, pour leur fournir les explications, MM. les commandeurs de Rossi et Visconti.

Pendant qu'il traversait ainsi les musées, l'empereur a été rejoint par le Souverain Pontife, qui a tenu, par cette attention délicate, à lui rendre aussitôt la visite qu'il ne pourrait lui faire hors du Vatican.

Avant de rentrer au Quirinal, le cortège impérial s'est arrêté de nouveau au palais de la légation prussienne, où le cardinal Rampolla a été aussitôt rendre visite à l'empereur au nom du Pape.

Le soir a eu lieu un dîner de gala auquel assistaient l'empereur, le prince Henri, le roi d'Italie, la reine et les princes et princesses, ainsi que tous les ministres et la suite de l'empereur.

Le roi Humbert a porté un toast en Italien ; il a exprimé sa joie de saluer dans la capitale de l'Italie le souverain dont la présence à Rome est un nouveau gage de l'alliance conclue pour la paix de l'Europe.

Il a bu à l'empereur, à l'impératrice, et à l'armée allemande.

A son tour, l'empereur Guillaume s'est levé et a répondu en allemand. Il a rappelé que l'Allemagne et l'Italie ont conquis par l'épée l'unité nationale, dont le maintien est la meilleure garantie de la paix.

Il a terminé son toast en italien, buvant au roi, à la reine et à la brave armée italienne. Il a appuyé surtout sur ces derniers mots :

Les manifestations d'hier ne se sont pas renouvelées aujourd'hui devant le Quirinal.

On assure que le nombre des personnes arrêtées jeudi s'élève à 17 personnes dont plusieurs journalistes.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Enseignement. — M. Jules Combarieu, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée Gambetta, est nommé professeur à l'école normale supérieure d'enseignement secondaire spécial de Clony.

— M. Vène, professeur d'histoire au lycée de Chambéry, est nommé à la même chaire, au lycée de Niort.

Règlement des ordres dans les tribunaux. — *L'Officiel* du 14 publie la liste des juges chargés de ce travail pendant l'année judiciaire 1888-89.

Ont été désignés :
A Cahors, M. Galop, juge ;
A Gourdon, M. Brocas, juge ;
A Figeac, M. Fabre, juge.

Bal des Ouvriers réunis. — Le Bal des ouvriers réunis, aura lieu, le samedi, 20 octobre prochain, dans la Salle du Théâtre.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Stance d'ouverture du 1^{er} octobre 1888

Présidence de M. Cangardel, président

M. le président, en ouvrant la séance, fait connaître que pendant les vacances qui viennent de s'écouler, la Société n'est pas restée inactive. Le 3 septembre a eu lieu une séance au cours de laquelle M. Baudel a donné lecture de la fin de son intéressant travail sur l'École centrale de Cahors. La Société prend connaissance du procès-verbal de cette séance extraordinaire.

M. le président communique à la Société une lettre par laquelle M. Fernand d'Hébrard, dont la

vérité, à son poignet gauche, mais suffisante pour ne laisser aucun doute sur les intentions meurtrières de l'inconnu.

— Sur ma foi de Dieu ! s'écria le coureur des bois avec indignation, la blessure est-elle grave ? Tahera sourit avec dédain.

Une femme comanche en ferait de plus profonde avec son fuseau.

— A la bonne heure ! mais je te dois la vie...

— Bon ! la Main-de-Fer ne rêvera pas toujours ; la première fois, ce sera à son tour à défendre son ami et il sera quitte : un ami ne compte pas avec un autre.

— C'est vrai, mon frère, et le cas échéant, je n'y manquerai pas. Mais, sur mon bonneur ! cela dépasse les bornes ; le premier de ces misérables qui me tombera sous la main, je veux perdre mon nom si je ne l'éventre...

— Celui-là ne recommencera pas, dit l'Indien avec un sourire sinistre.

— Bah ! comment cela ? Mon frère aurait-il frappé ?

L'Indien fit un signe affirmatif.

— Le chien s'est enfui en emportant le couteau de Tahera planté en pleine poitrine ; Tahera est un guerrier, quand il frappe un ennemi, il le tue.

— Pardieu ! voilà qui est bien, s'écria Bernard en riant ; le misérable n'a que ce qu'il mérite ! allons voir un peu ce qu'il est devenu.

— Allons ! dit froidement l'Indien.

Les deux hommes rebroussèrent alors leur chemin, et s'engagèrent dans la rue Montmartre.

Tahera avait dit vrai.

A peine le bandit, lancé à toute course, avait-il fait une cinquantaine de pas dans la rue, qu'il avait

famille est originaire du Lot, se présente comme membre correspondant sous le patronage de MM. Malinowski et Cangardel.

Désirent également faire partie de la Société, au même titre : MM. Périé de Férals, présenté par MM. Delpérier et Girma, et le docteur Arthur de Roaldès, présenté par MM. Valette et Laroussilhe. Il sera procédé, comme l'ordonnent les statuts, à l'élection de ces trois candidats à la prochaine séance.

M. le président donne ensuite la parole à M. Valette, président de la commission d'initiative pour l'érection d'un monument à Clément Marot, qui rend compte des travaux de cette commission pendant les vacances.

M. Blanc, faisant fonction de secrétaire, donne lecture de la lettre adressée aux souscripteurs et de la liste des membres du Comité d'honneur.

Le président, CANGARDEL.
Le Secrétaire f. f., J. BLANC.

Commission Clément Marot

Séance du 5 octobre

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. La commission décide que pour recueillir le plus grand nombre de souscriptions possible, il sera écrit : A M. le président de la République, à S. M. la reine de Roumanie (Carmen Silva), à l'Académie française, à MM. les préfets et sous-préfets, aux établissements d'instruction secondaire et supérieure, à la Société des gens de lettres, à la Société des bibliophiles français, à la Société d'encouragement au bien, aux diverses Sociétés littéraires de France, à tous les membres de la Société d'appui mutuel du Lot à Paris, de l'Association des anciens élèves du Lycée, de la Société des Études, à la grande majorité des personnes dont le nom figure dans l'*Annuaire du Lot*, aux souscripteurs de l'*Histoire du Quercy*, aux bibliophiles, aux littérateurs, aux compatriotes habitant hors du département et à toutes les personnes dont les membres de la Commission voudront bien indiquer l'adresse. Il sera adressé une note spéciale à la presse de Paris, à la presse départementale et aux principaux journaux de province.

Le Président, DELPÉRIER.
L'un des Secrétaires, J. BLANC.

Séance du 12 octobre 1888

Présidence de M. Valette, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. La commission s'élève d'un compte-rendu publié par certains journaux de la localité, de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal lui accorde une subvention de 500 fr. Plusieurs membres annoncent que des rectifications seront faites lui donnant satisfaction. Cette communication calme l'émotion légitime de la commission. Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

Le président, VALETTE.
L'un des secrétaires, J. BLANC.

Statistique scolaire. — Le département du Lot possède 720 écoles publiques primaires, savoir :

6 écoles primaires supérieures, dont 5 de garçons et 1 de filles ; 293 écoles de garçons, dont 285 laïques et 8 congréganistes ; 280 écoles de filles, dont 152 laïques et 128 congréganistes ; 39 écoles mixtes, dont 37 laïques et 2 congréganistes ; 22 écoles laïques de hameaux spéciales aux filles, dont 3 congréganistes et 19 laïques ; enfin, 67 écoles de hameaux mixtes, dont 62 laïques et 5 congréganistes.

Le nombre des écoles privées est de 91, ainsi décomposées :

senti ses forces l'abandonner tout à coup : une sueur froide avait inondé son visage...

Il avait battu l'air de ses bras en chancelant comme un homme ivre, et soudain il était tombé à la renverse sur le trottoir, sans même essayer de se retenir : avant d'avoir touché le sol, il était mort !

Lorsque les deux amis arrivèrent près du cadavre, ils s'arrêtèrent.

La rue était complètement déserte.

— Mon frère voit, dit l'Indien avec orgueil ; Tahera est un grand guerrier.

Il se baissa et retira le couteau, qu'il essuya sur les vêtements du mort, en disant avec une mordante ironie :

— Il en a plus besoin.

— Que mon frère cache ce couteau. Retournons ; nous n'avons plus rien à faire ici.

— Encore deux de moins dit Tahera.

— C'est juste, dit gaiement Bernard ; c'est autant de gagné.

Ils retournèrent alors vers le boulevard.

Plus tard, quelques rares passants aperçurent ce corps étendu sur l'asphalte ; ils le prirent pour un homme ivre, endormi, et n'y firent pas attention.

Le cadavre resta là abandonné jusqu'au jour, où les balayeurs le relevèrent enfin.

Bernard et Tahera traversèrent cette fois la chaussée sans incident nouveau et se dirigèrent vers leur voiture arrêtée à l'endroit convenu.

12 écoles spéciales aux garçons, dont 2 laïques et 10 congréganistes; 66 écoles, spéciales aux filles, dont 8 laïques et 52 congréganistes; 13 écoles mixtes dirigées par des institutrices, dont 6 laïques et 7 congréganistes.

En résumé, le nombre total des écoles, dans les 324 communes du département du Lot, est de 811, et ce nombre se partage de la manière suivante :

720 écoles publiques et 91 écoles privées; 590 écoles laïques et 221 écoles congréganistes.

Les 811 écoles de tout ordre du département contiennent 1,050 classes et 39,741 élèves, dont 19,921 garçons et 19,820 filles.

Sur ce nombre, 25,588 enfants fréquentent les écoles laïques, et 14,153 les écoles congréganistes.

Toutes ces écoles sont dirigées par 1,127 maîtres ou maîtresses, sur lesquels 890 sont affectés à l'enseignement public et 237 à l'enseignement privé.

Plus de papiers d'argent, c'est-à-dire de papiers étamés et plombés autour des bonbons, du chocolat, du camembert et du saucisson !

Le comité consultatif d'hygiène vient de tenir une séance dans laquelle il a conseillé l'interdiction de feuilles de ce genre comme enveloppe des produits alimentaires, et signalant le plomb comme un danger pour la santé publique. Avis aux consommateurs.

Incendie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, et un peu après trois heures et demie du matin, les habitants de notre ville et plus particulièrement ceux de la Halle, plongés dans un sommeil réparateur, ont été réveillés par le bruit du tocsin et les cris de : « Au feu ! »

Le sieur Rouget, dit Général, cordonnier et locataire d'un appartement dans l'immeuble de l'auberge dite : chez Douelle, rue Fénelon, s'était levé matin pour terminer du travail qu'il devait livrer à la première heure.

Pour se garantir du froid matinal, presque toujours sensible en cette saison, il était monté au galetas chercher un peu de bois pour faire du feu, éclairé par une petite lampe à essence.

Mais Rouget, redescendu, entendant sonner trois heures et demie seulement, ayant trouvé cette heure trop matinale, s'était ravisé et tranquillement recouché.

Sa lampe avait-elle communiqué le feu à quelques brindilles ou à des copeaux à son galetas ? Toujours est-il que peu d'instants après, sentant la fumée envahir sa chambre et le prendre à la gorge, Rouget s'est relevé et a fait vivement sortir sa femme et ses enfants qui dormaient à poings fermés.

Aux cris de Rouget, les voisins se sont levés pendant qu'au bruit du tocsin, d'autres personnes accouraient. On a organisé vite les premiers secours. Les pompiers sont arrivés ensuite et, dans un revers de main, on s'est rendu maître de l'incendie.

Nous avons remarqué sur les lieux la présence de M. Sage, lieutenant-colonel au 7^e de ligne, et d'autres officiers; la police, à la tête de laquelle était M. Bontoux; la gendarmerie avec l'adjutant, ainsi que d'autres membres de l'autorité civile.

Les dégâts, purement matériels, ne sont pas très importants, l'incendie ayant surtout atteint, sérieusement par exemple, la toiture de la maison et détérioré quelque peu le mobilier du sieur Rouget.

Saint-Denis. — Le 1^{er} octobre, un incendie accidentel a détruit une maison, avec tout son mobilier, appartenant au nommé Delvert (Joseph), propriétaire à Saint-Denis, près Martel. Les pertes s'élevaient à 2,500 fr.; elles sont couvertes par une assurance.

Lanzac. — Dans la nuit du 27 au 28 septembre dernier, on a maison avec tout ce qu'elle renfermait a été la proie des flammes. Elle appartenait au nommé Delpech, de Lanzac canton de Souillac. Sans préciser les causes de ce sinistre, auquel toutefois la malveillance est étrangère, on suppose que quelques étincelles s'échappant par la cheminée, d'un grand feu servant à la lessive, auraient pénétré dans le grenier et mis le feu à des coquilles de noix qui s'y trouvaient.

Les pertes évaluées à 4,500 francs sont couvertes par une assurance.

Vol à l'américaine. — Le 9 octobre, sur le champ de foire de Gourdon, le sieur Bazillon, de la commune de Dégagnac, fut brusquement abordé par un individu de belle mine, qui lui dit : « Je suis bien pressé, gardez-moi cette sacoche un moment, elle contient mes économies; je vais revenir. Mais comme je crains de la perdre, je vous la confie, et en garde donnez-moi votre porte-monnaie » (lequel contenait

310 fr.) Le naïf rural obéit bêtement. Mais, hélas ! après une bien longue attente, et ne voyant plus revenir son homme, il constata avec stupéfaction que la sacoche ne contenait que du mauvais papier.

Plainte a été portée à la justice.

FAITS DIVERS

Affaire Altmayer

(Suite et fin)

Paris, 14 octobre.

Moins de monde encore qu'hier. De larges vides se voient sur les bancs.

Au début de l'audience, on entend M. Kahn, banquier, qui s'est, en même temps que M. Kastor, porté partie civile.

Nos lecteurs connaissent les faits; il est donc inutile d'y revenir. M. Kahn a, d'ailleurs, joué un rôle peu important dans l'affaire; c'est lui qui a cru reconnaître, au téléphone, la voix d'Edmond Kastor, et qui a beaucoup contribué, inconsciemment à son arrestation.

M. Edmond Kastor dépose ensuite. Il a été camarade de collège d'Altmayer. A son retour d'Algérie, il l'a revu, parce qu'on lui avait dit que l'accusé avait été incorporé dans un régiment de discipline pour avoir souffleté son capitaine: c'est le bruit qu'on a répandu.

Il arrive au vol du chèque; on en connaît les détails; mais il est nécessaire de faire connaître certains points de la déposition de M. Kastor, qui est très intéressante et qui a été faite avec une sincérité et un calme résigné qui ont frappé l'auditoire.

On sait qu'Altmayer s'était offert pour découvrir les coupables; il s'arrangea de façon à faire peser les soupçons sur M. Edmond Kastor : c'était habile.

— Mais avouez donc, lui disait un jour Altmayer en se jetant à ses genoux ! Avouez donc ! L'affaire n'ira pas plus loin; votre frère remboursera la moitié de la somme et mon père fera le reste.

J'étais anéanti, ajoute le témoin; mais cependant il me resta assez de sang-froid pour dire à Altmayer :

— Pourquoi votre père fera-t-il le reste ?

Cette phrase me frappa; je fus emmené à Mazas, où je passai une nuit atroce, épouvantable. Un cauchemar effroyable me saisit, métreignit; je me croyais coupable, je crus devenir fou. (Sensation).

M. Kastor se rassied, l'air visiblement souffrant.

Altmayer, avec un aplomb imperturbable, déclare de nouveau qu'il était convaincu que M. Kastor était coupable à ce moment. On se perd ensuite dans d'infimes détails.

On procède à l'audition des témoins.

Pivard se présente en costume de condamné. Il est en ce moment détenu à Beaulieu près Caen. C'est un garçon de trente ans environ, ancien militaire. Il a connu Altmayer à Tlemcem. Le témoin fait un long récit. Ce récit démolit complètement le système d'Altmayer.

D. — Vous voilà en présence de Pivard. Vous avez entendu ce qu'il a dit; expliquez-vous.

R. — Je maintiens tout ce que j'ai dit; je n'ai rien à rétracter.

Le deuxième témoin est M^{lle} Minck, la maîtresse de Pivard. Elle n'a pas été retrouvée par la police. Le président lit la déposition faite à l'instruction, qui ne révèle aucun fait nouveau.

Après une suspension d'audience, la Cour entend M. Villers, aujourd'hui président de chambre au tribunal de la Seine, qui fut chargé en 1886, comme juge d'instruction, de l'affaire Kastor.

M. Villers donne des renseignements sur les phases de la procédure en ce qui concerne l'évasion d'Altmayer.

Il avait donné des ordres très sévères pour ne pas être interrompu quand Altmayer était devant lui. En tout cas, il affirme que personne, pas plus le prétendu Darmoy qu'un autre, n'est entré dans son cabinet pendant l'interrogatoire; il déclare que, vu la disposition de son cabinet, il a été très facile à Altmayer, pendant la collation des pièces, de s'emparer, sans être aperçu, du timbre et de l'apposer sur la lettre remise au greffier de Mazas.

Altmayer n'en persiste pas moins dans ses alléguations.

Altmayer, déclaré coupable sans circonstances atténuantes, est condamné à douze ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

En entendant le prononcé du jugement, Altmayer s'écrie : « Le verdict ne m'atteint pas, je ne suis pas coupable. »

Une expérience du docteur Tanner. — On n'a peut-être pas perdu le souvenir du docteur Tanner, cet original, qui a jeûné pendant quarante jours. Il paraît qu'il n'a pas

renoncé à étonner le monde par ses excentricités, et qu'il se dispose à faire de nouveau parler de lui.

Il déclare avoir étudié l'hibernation des animaux c'est-à-dire cet état d'engourdissement dans lequel certaines bêtes passent l'hiver, et pendant lequel elles ne bougent ni ne mangent, et prétend que l'homme peut en faire autant.

Le docteur Tanner va tenter lui-même l'expérience; il se propose de se faire enfermer dans un cercueil, sans air, et de se faire enterrer. On ne devra le déterrer qu'au bout du nombre de jours qu'il aura fixé.

VITICULTURE

La circulation des vins. — L'officiel publie une circulaire du directeur-général des contributions indirectes concernant les facilités accordées pour le transport des boissons en petite quantité.

En voici le résumé :

Pour faciliter le paiement des droits sur les transport des vins et des liqueurs alcooliques de la boutique des détaillants au domicile des acheteurs, il est créé des actes de congé, valables pour un maximum de 42 litres de vin et de 3 litres de spiritueux par expédition, caches qui seront au pouvoir des gérants de débits et dont ils détacheront eux-mêmes les feuillets.

Enfin, pour la circulation des spiritueux en petite quantité, ayant lieu par les soins des consommateurs eux-mêmes, ceux-ci colleront en travers des bouchons, des vignettes qui seront à leur disposition, dans les bureaux de tabac, aux prix de 60 centimes, 80 centimes, 1 fr. 20, droit de consommation compris, suivant que les spiritueux titreront 25, 45 ou 70 degrés.

Vins exotiques sur place. — On lit dans la Feuille vinicole :

Les arrivages de vins de Portugal de qualité ordinaire sont rares depuis quelques temps. Ces vins, qui valaient, il y a environ un mois, de 230 à 250 fr. le tonneau de 205 litres, aux usages, sont vendus aujourd'hui, de 265 à 280 fr. Les bonnes qualités également en hausse et payées de 320 à 350. Quant aux premiers choix, assez rares, ils sont cotés de 380 à 420 francs.

Les vins d'Espagne de bonne qualité, sans plâtre, sont très demandés et cotés de 350 à 400 fr. les 905 litres, suivant degré et couleur.

Les beaux vins de même provenance, mais plâtrés, sont actuellement vendus presque aussi chers que les non plâtrés; il est vrai qu'en ces sortes les arrivages sont fort peu fréquents.

Les Dalmatie, qui était tombés à 300, 328 et 340, trouvent maintenant preneurs à 350, 380 et 400 fr. et même au-dessus.

La plopert des vins nouveaux d'Algérie, arrivés ici étaient en mauvais état; on s'est trop pressé pour les envoyer, car ils ne sont pas encore faits. On les cote sur quai, de 200 à 225 fr. le tonneau de 905 litres, ou, aux usages, prix qui paraissent même trop élevés.

Germination des boutures.

Jusqu'ici la solution de cuivre n'a été signalée que comme agent curatif et surtout préventif contre le mildew et autres ennemis de la vigne.

Un fait curieux, et tout à fait fortuit, vient de nous apprendre que cette solution est aussi un puissant stimulant pour la germination et la végétation des boutures. C'est ce qui résulte du passage suivant que nous lisons dans le compte-rendu de l'une des dernières séances de la Société d'agriculture et de viticulture de Châlons-sur-Saône.

M. Miédan fait connaître qu'un viticulteur est venu tout récemment donner connaissance au syndicat agricole et viticole de Châlons du fait suivant : Il avait mis des boutures dans l'eau pour les planter le lendemain. Par mégarde, un paquet de cent boutures, au lieu d'être mis dans l'eau, fut placé dans un récipient contenant une solution de sulfate de cuivre. Le lendemain, les yeux de ces boutures étaient développés d'une manière insolite, et attestaient un mouvement de végétation extraordinaire. Ces cent boutures furent mises en terre, et, chose étonnante, toutes prirent parfaitement racine.

M. Miédan fait remarquer qu'il y a là un fait nouveau et d'une portée considérable pour le greffage et tout ce qui concerne la reconstitution du vignoble.

Lettre du 14 Juillet 1887

Bussières-Poitevine (H^e-Vienne). — Depuis quatre ans, je souffrais de maux de tête après les repas; les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont parfaitement guéri. (Signature légalisée.) EUGÈNE VILLETTE. A. M. Hertzog, ph^{en}, 28, rue de Grammont, Paris.

La vigne et le groseiller-cassis.

— On combine très volontiers en Bourgogne la culture de la vigne et celle du groseiller-cassis, et il paraît démontré aujourd'hui qu'au lieu de se nuire, comme on pourrait le supposer au premier abord, cette culture de la vigne et du cassis a pour résultat d'augmenter, dans une notable proportion, le produit de l'une et de l'autre plante.

Ainsi, M. Cobin, professeur départemental d'agriculture de l'Yonne, chargé de faire le rapport de la commission de la prime d'honneur de la Côte-d'Or, a constaté qu'à Dijon, 8 hectares de vigne et de cassis plantés en lignes alternantes, distantes de deux mètres, ont produit 100 pièces de vin et 10,000 kilogrammes de cassis par année moyenne, le tout évalué à la somme de 10,000 fr., tandis qu'une pièce de terre plantée exclusivement de cassis seuls, a rendu moins, à surfaces égales, que celle où il y avait en même temps de la vigne.

DERNIÈRE HEURE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 octobre

A l'ouverture de la séance, M. Floquet dépose un projet tendant à la révision des lois constitutionnelles.

L'orateur demande le renvoi de ce projet à la commission déjà chargée d'examiner diverses propositions de révision.

Le renvoi à la commission est voté par 307 voix contre 181.

Grand entrepôt de Sucres

POUR VENDANGES

La Maison Fournié-Lafage, Boulevard Gambetta n° 46, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, elle pourra livrer les Sucres bruts, cristallisés et raffinés avec la réduction des droits.

Elle tient en outre en dépôt, les Sucres de Mais de la Maison Verly, les Raisins secs nouveaux, le tout première qualité et à des prix défiant toute concurrence locale.

BOURSE. — Cours du 15 octobre 1888.

3 0/0.....	82 15
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 02
4 1/2 0/0 1883.....	105 45
Actions Orléans.....	1,310 00
Actions Lyon.....	1,310 00
Action Panama.....	272 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 00
Obligations Lombardes.....	304 50
Obligations Saragosse.....	383 00

Une société par actions

Ceci commence comme un conte de fées, mais ce n'en est pas un : Il y avait une fois, dans un petit bourg de Normandie, qui ne possédait pas de pharmacie, plusieurs personnes qui souffraient de douleurs et qui auraient bien voulu essayer le Baume Victor contre les douleurs; mais 2 francs que coûte le flacon c'était une bien grosse somme; si le médicament ne valait rien et si l'argent allait être perdu ! Enfin, nos malades s'associèrent et firent venir un flacon qu'ils prirent en commun. Les effets furent si prompts et si heureux que l'association se rompit dès les premiers jours, et chacun de ses membres fit venir un flacon pour son propre compte. Depuis lors, le Baume Victor a sa place d'honneur dans chaque maison de cet heureux bourg, où l'on n'entend plus parler de douleurs.

Aux mères de famille

O mères si vous n'avez pu empêcher vos chers bébés de souffrir à l'époque souvent terrible de la dentition, il faut contribuer, dès maintenant, à leur conserver ces dents qu'ils ont eu tant de peine à obtenir. Et le meilleur moyen, c'est de les habituer de bonne heure à soigner leur bouche par l'usage quotidien de l'Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaç. Ce précieux Elixir, préservant des maladies de la bouche, prévient également celles de la gorge et par suite, naturellement celles des bronches, en un mot, de l'appareil respiratoire. L'Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaç rendant invulnérables le palais et la gorge, on comprendra facilement qu'il rend impossible le croup, ce minotaure des enfants qui tant de fois a fait couler de saintes larmes.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

GAZ DE CAHORS
VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10
Chaux pour amendements id 0 35

PRIS A L'USINE A GAZ

Prévisions du temps d'après Nostadamus.

1889

CALENDRIER DU LOT

Donne très exactement les foires

Renseignements Statistiques et Administratifs.

EN VENTE :
Chez Édouard DEUSAUD, Libraire-éditeur
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

Prix : 50 centimes.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

PARIS 64, Rue de Rennes, 64

H. LAMIRAULT & Co Éditeurs

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, éminent membre de l'Institut; Ernest Dorenbourg, professeur à l'école des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Girard, directeur de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mâzin, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Vailat, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série

SERVICE des FOURRAGES

DÉPARTEMENT DU LOT

AVIS AU PUBLIC

L'adjudication du service des fourrages à la ration à exécuter dans le département du Lot pour la période du 1^{er} novembre 1888 au trente-et- octobre 1889, fixée au 9 octobre, n'ayant pas réussi, une nouvelle adjudication aura lieu le 23 octobre courant, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors, à 2 h. du soir.

Les personnes qui désireront concourir, pourront prendre connaissance du cahier des charges et conditions dans les bureaux de la Préfecture du Lot et dans ceux de la sous-intendance militaire.

Les demandes pour être admis à soumissionner accompagnées des pièces désignées sur l'avis antérieur au public, devront parvenir à la sous-intendance militaire de Cahors le 18 octobre au plus tard.

Cahors, le 13 octobre 1888.

Le Sous-intendant militaire

Signé : AZÉMA.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE TRÈS JOLI COLLECTION DE TABLEAUX, provenant des artistes tous exposants et reçus au Salon de Paris.

Demain Mercredi 17 courant, à 2 heures, Boulevard Gambetta, 18, Galerie de Fontenilles.

Par le ministère de M^e SERRE, et de M. GOURDON, expert.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 11, rue St-Louis, à MELON S.-et-M.

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions de Laubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LIÉGODON" Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

Expédition franco contre un mandat-poste

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allée Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DCS RONDS — SOUTIEN

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs à Fabricants PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter; il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgognes de Saïgn font essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

RECOMPENSES PRIX

GRANDS CONCOURS

1880 DIPLOME D'HONNEUR

1881 CONCOURS

1882 CONCOURS

1883 CONCOURS

1884 CONCOURS

1885 CONCOURS

1886 CONCOURS

1887 CONCOURS

1888 CONCOURS

1889 CONCOURS

1890 CONCOURS

1891 CONCOURS

1892 CONCOURS

1893 CONCOURS

1894 CONCOURS

1895 CONCOURS

1896 CONCOURS

1897 CONCOURS

1898 CONCOURS

1899 CONCOURS

1900 CONCOURS

Le propriétaire-gérant, Layton.